



## BASSIN ISLE DRONNE

- > **7 586** km<sup>2</sup>
- > **5 840** km de rivières dont l'Isle et la Dronne
- > **3** régions
- > **6** départements
- > **497** communes
- > **351 500** habitants

# Synthèse

## de l'état initial

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

# 2015



# L'état initial du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Isle Dronne

## Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Isle Dronne



### Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Le **SAGE** est un document de planification élaboré collectivement par les acteurs de l'eau à l'échelle du bassin, réunis au sein d'une Commission Locale de l'Eau (CLE).

Il décline sur le territoire Isle Dronne les enjeux identifiés dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne, qui lui-même traduit les principes de la directive cadre sur l'eau (DCE).

Le SAGE fixe les objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, mais aussi les règles qui permettront d'atteindre ces objectifs.

Il permet d'assurer une cohérence des actions sur l'ensemble du bassin versant et une solidarité entre l'amont et l'aval du territoire.

### À quoi ça sert ?

Le **SAGE** a pour objectif principal la recherche d'un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages. Cet équilibre doit satisfaire l'objectif de bon état des masses d'eau\* introduit par la directive cadre sur l'eau.

Le SAGE se caractérise par sa gouvernance locale de l'eau. En effet, la prise de décision est partagée entre les différents membres de la CLE qui présentent des intérêts et des points de vue différents. Le SAGE fixe ainsi le cap en termes de gestion locale de la ressource en eau pour l'ensemble des acteurs concernés. Par ailleurs, sa portée juridique permet de rendre compatibles les usages aux problématiques prégnantes du territoire. Enfin, il décrit les méthodes et informe sur les outils à mobiliser pour atteindre les objectifs fixés.

(\*) Une masse d'eau est une portion de cours d'eau, de canal, de littoral, de nappe... qui présente une relative homogénéité quant à ses caractéristiques environnementales naturelles et aux pressions humaines qu'elle subit.

### **La Commission Locale de l'Eau (CLE) Isle Dronne**

La **CLE** est responsable de l'élaboration du SAGE. Elle anime le processus de concertation, définit les axes de travail et de débat pour anticiper et résoudre les conflits d'usage. A la manière d'un parlement de l'eau, la CLE s'assure à l'échelle du bassin que tous puissent s'exprimer et qu'aucun acteur ne soit laissé de côté.

### **La CLE Isle Dronne est composée de 64 membres répartis en 3 collèges :**

- les élus avec 37 représentants de collectivités et d'établissements publics locaux ;
- les usagers avec 18 représentants des riverains, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations ;
- l'État et ses établissements publics avec 9 représentants.

### De quoi est-il constitué ?

#### ➤ **D'un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques**

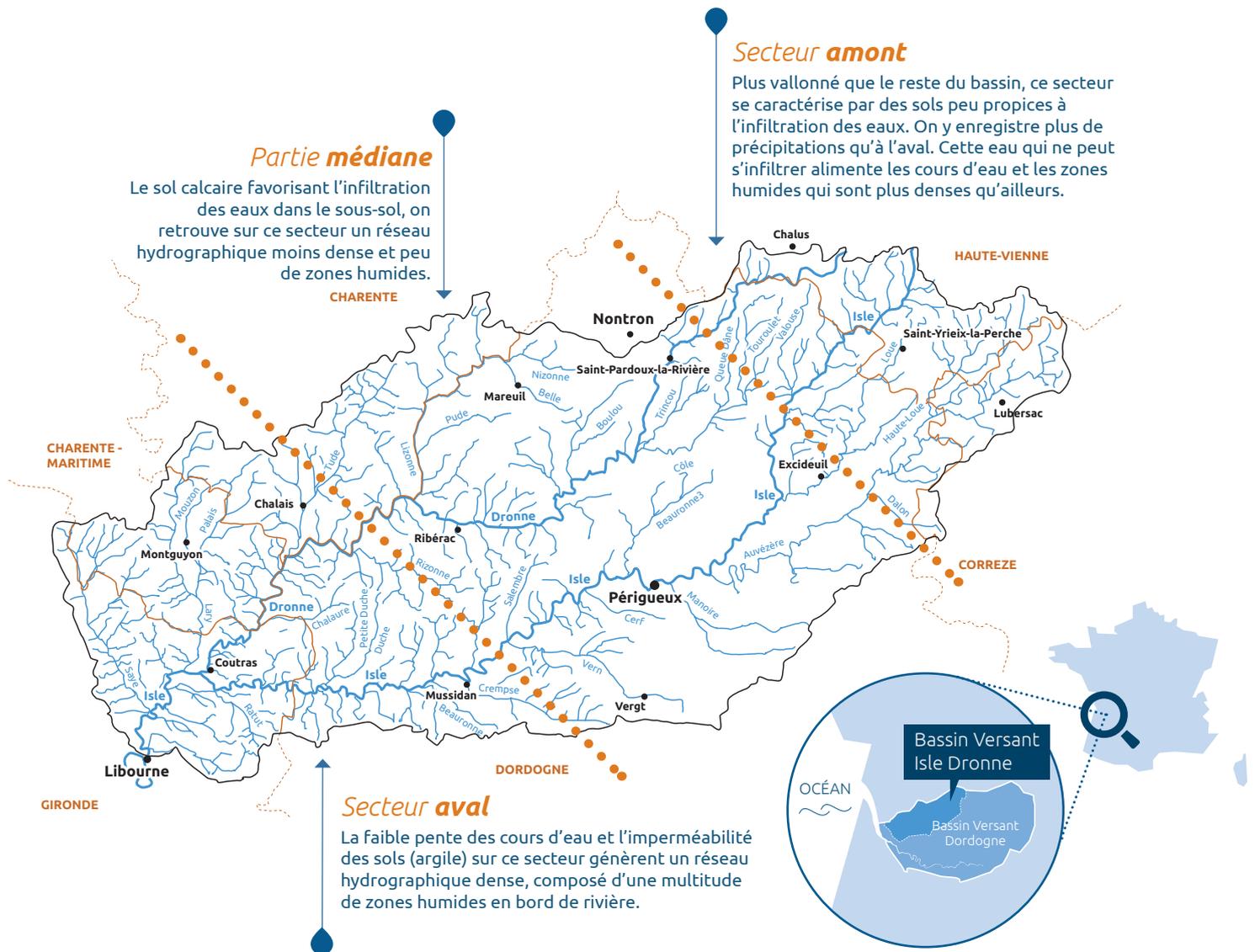
Ce document définit les enjeux et les objectifs partagés par les acteurs locaux et fixe les conditions de réalisation du SAGE. Toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau ainsi que les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le PAGD. Le PAGD est opposable aux administrations.

#### ➤ **D'un règlement fixant les règles permettant d'atteindre les objectifs du PAGD**

Une fois approuvés, le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux administrations et aux tiers. Leur non-respect peut donc entraîner des sanctions.

#### ➤ **D'un rapport environnemental**

La démarche d'élaboration des documents du SAGE est soumise à évaluation environnementale : une étude doit être conduite sous l'égide de la CLE pour vérifier que l'ensemble des enjeux environnementaux ont bien été pris en compte à chaque étape de la préparation du SAGE.



## Qu'est-ce qu'un état initial ?

### Qu'est-ce qu'un état initial ?

L'état initial constitue la première étape dans l'élaboration du SAGE Isle Dronne. Il consiste à recueillir toutes les données et connaissances existantes afin de dresser un constat de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques et de recenser les différents usages s'exerçant sur le bassin hydrographique. Il s'agit d'une photographie du bassin Isle Dronne à un instant donné.

Pour renseigner cet état initial, des données à la fois techniques, scientifiques, réglementaires et socio-économiques sont collectées. Sur le bassin versant Isle Dronne, le recueil des données et la rédaction de l'état initial se sont déroulés entre 2011 et 2014. Les informations sont issues, en majeure partie, des données disponibles sur le site du Système d'Information sur l'Eau (SIE) de l'Agence de l'eau ainsi que de l'état de lieux du bassin Adour-Garonne validé par le comité de bassin Adour-Garonne en 2013. Quatre réunions géographiques et quatre réunions thématiques ont également été organisées sur l'ensemble du territoire et ont permis de consulter environ 200 personnes.

### Quelles sont les étapes suivantes ?

Un **diagnostic global** des grandes problématiques du bassin est ensuite établi sur la base de l'état initial : liens usages/milieux, satisfaction des usages et pratiques des différents acteurs...

Ce diagnostic intègre les objectifs sur les masses d'eau\* fixés dans le SDAGE Adour-Garonne.

La phase suivante consiste à élaborer le scénario tendanciel et ses variantes afin de se projeter dans le futur en estimant les tendances d'évolution des usages et leurs impacts sur le milieu. Au vu de ces projections, la CLE décidera collectivement de la stratégie à mettre en place sur le bassin Isle Dronne.





# L'atteinte du bon état des eaux, une obligation de résultats

La directive cadre européenne sur l'eau (DCE) définit les principes de gestion et de protection des masses d'eau sur le territoire européen. Ainsi, elle fixe des objectifs de reconquête du « bon état » des eaux superficielles et souterraines. Elle est traduite au niveau national dans la loi sur l'eau, et sur chacun des six grands bassins hydrographiques français dans les SDAGE. À l'intérieur du cadre fixé par le SDAGE Adour-Garonne, le SAGE Isle Dronne définit une stratégie de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, permettant de répondre aux objectifs de la DCE.

1992

## Loi sur l'eau et création des SAGE Directive Habitats

Objectif : protection et gestion des espaces naturels à valeur patrimoniale et création du réseau Natura 2000



Contexte national et européen

2000

## Directive cadre sur l'eau

Objectif : atteinte du bon état pour tous les milieux aquatiques à l'horizon 2015

2003

## Loi N° 2003-699

du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. Cette loi reconnaît le rôle central des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) dans la gestion équilibrée de la ressource en eau

2006

## LEMA (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques) et renforcement de la portée juridique des SAGE

2007

## Directive Inondation

Cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation



Contexte local

## Charte de la vallée de la Dordogne

Socle des actions à engager pour gérer et protéger les rivières du bassin de la Dordogne



## FOCUS

### LE SDAGE ADOUR-GARONNE

La DCE, transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004, est appliquée en France à travers les SDAGE, schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.

Institué par la loi sur l'eau de 1992, le SDAGE fixe les grandes orientations de la politique de l'eau pour chaque grand bassin hydrographique en France et définit les règles de gestion de l'eau et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif d'une « gestion durable et solidaire de la ressource en eau ». Toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau doivent être compatibles à ce document.

Le SDAGE concerne l'ensemble des milieux aquatiques du bassin : fleuves et rivières, lacs, canaux, estuaires, eaux côtières et eaux souterraines libres ou captives.

Il précise l'organisation et le rôle des acteurs, les modes de gestion et les dispositions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs qu'il fixe pour les milieux.

## LES OBJECTIFS DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU (DCE)

Assurer pour 2015 (2021 ou 2027 si dérogations) :

- la non-détérioration des masses d'eau ;
- le bon état écologique et chimique des masses d'eau de surface, le bon potentiel écologique et chimique pour les masses d'eau de surface artificielles ou fortement modifiées ;
- le bon état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraines ;
- la suppression des rejets de substances dangereuses prioritaires ;
- l'atteinte des normes et objectifs fixés par les directives existantes dans le domaine de l'eau.

### Les enjeux sur le bassin Isle Dronne

Le SDAGE Adour-Garonne a permis d'identifier des enjeux spécifiques sur le territoire du bassin Isle Dronne :

- > l'élaboration d'un SAGE ;
- > la réduction des pollutions diffuses ;
- > la réduction des pressions sur les eaux souterraines profondes ;
- > la préservation et la restauration des populations de poissons grands migrateurs ;
- > la préservation et l'amélioration des connaissances sur les réservoirs biologiques ;
- > la préservation des ressources en eau potable stratégiques pour le futur et l'amélioration de la qualité des eaux brutes ;
- > le respect des débits d'objectif d'étiage et l'évitement des débits de crise ;
- > la préservation des hydro-écorégions à caractère montagneux.

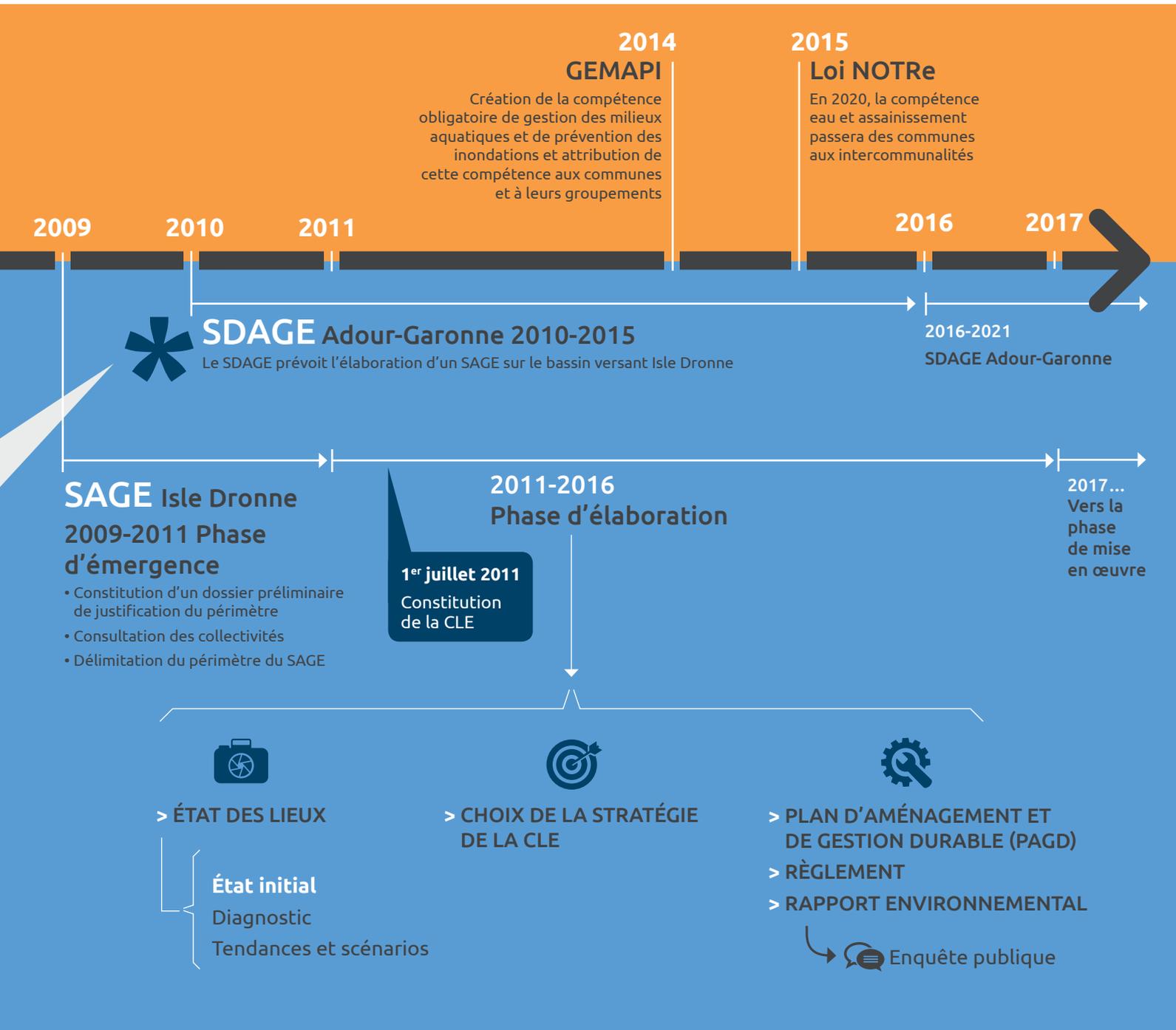
# LE « BON ÉTAT » DES EAUX

Une eau en « bon état » est une eau qui permet une vie animale et végétale riche et variée, une eau exempte de produits toxiques, une eau disponible en quantité suffisante pour satisfaire tous les usages...

La DCE définit le « bon état » comme l'objectif à atteindre pour toutes les eaux : cours d'eau, plans d'eau, estuaires, eaux côtières et nappes. Elle fixe un certain nombre d'indicateurs, communs à tous les pays d'Europe, qui permettent d'évaluer la qualité de l'eau.

> Une masse d'eau de surface est considérée « en bon état » si elle répond conjointement aux deux critères de « bon état chimique » et de « bon état écologique ».

> Une masse d'eau souterraine est considérée « en bon état » si elle répond conjointement aux deux critères de « bon état chimique » et de « bon état quantitatif ».





# Qualité et quantité d'eau, milieux aquatiques : l'état du bassin

Afin de guider les travaux de la CLE et d'élaborer un SAGE adapté et cohérent avec la réalité et les enjeux du territoire, il est essentiel d'abord de bien connaître l'état de la ressource en eau. L'état initial du SAGE a permis de répertorier sur l'ensemble du périmètre du bassin les données liées à la qualité et à la quantité d'eau ainsi qu'aux milieux aquatiques.

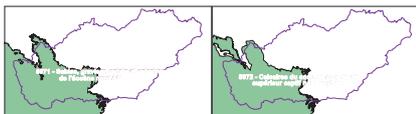
## L'état des eaux sur le bassin Isle Dronne

**77 %** des cours d'eau dans un état écologique moyen à mauvais<sup>1</sup>

**5** cours d'eau en mauvais état chimique

**60 %** des masses d'eau souterraines en mauvais état qualitatif ou quantitatif

**2** masses d'eau en crise :



Éocène

Crétacé supérieur

**>> Les efforts à fournir seront importants afin de parvenir aux niveaux requis en matière de qualité, de quantité d'eau et pour la santé des milieux aquatiques.**

### Poissons migrateurs

Présence de poissons migrateurs sur la Dronne : anguille, grande alose et lamproie marine

### Problèmes de physico-chimie

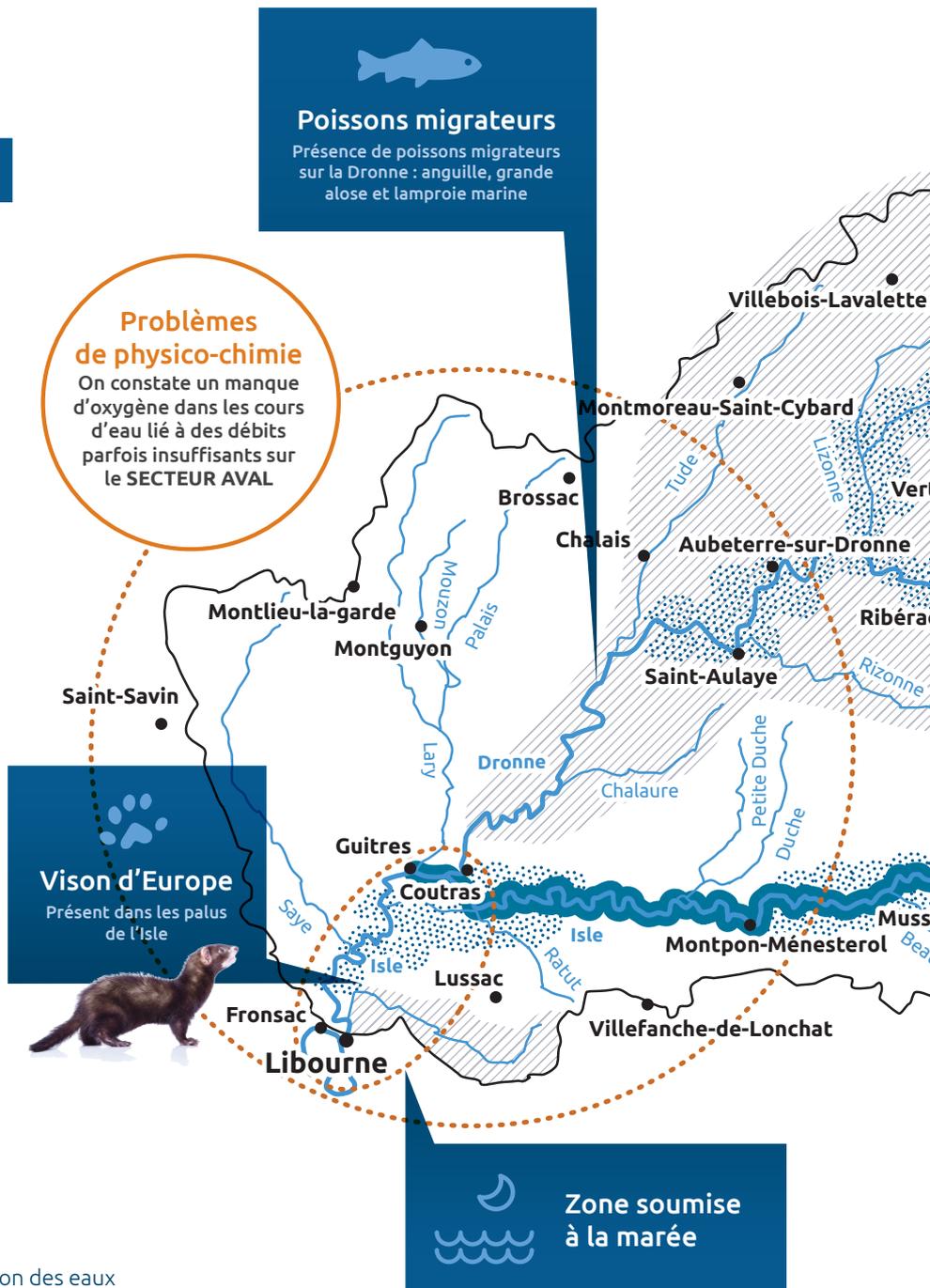
On constate un manque d'oxygène dans les cours d'eau lié à des débits parfois insuffisants sur le SECTEUR AVAL

### Vison d'Europe

Présent dans les palus de l'Isle



Zone soumise à la marée

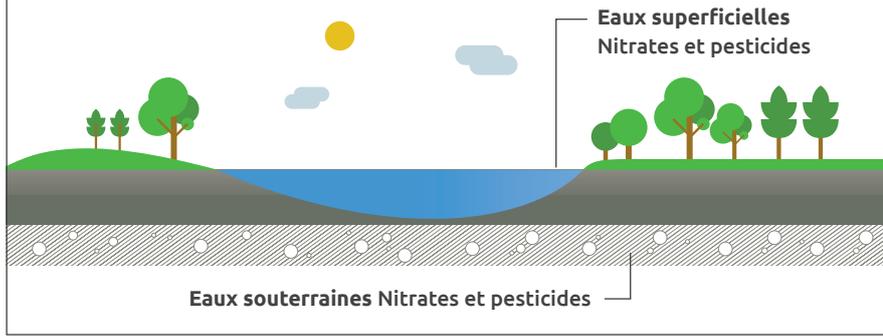


(1) États des lieux 2013 du SDAGE Adour-Garonne



## Qualité de l'eau

Les pollutions diffuses dans les eaux du bassin



## Quantité d'eau

**Crues et inondations :**

**1944**

dernières inondations majeures ayant touché l'ensemble du bassin versant

**1993, 1998 et 2009**

années de fortes crues (décennales et quinquennales)

**Étiages :**

les affluents et les petits cours d'eau manquent d'eau en été

**2005, 2011 et 2012**

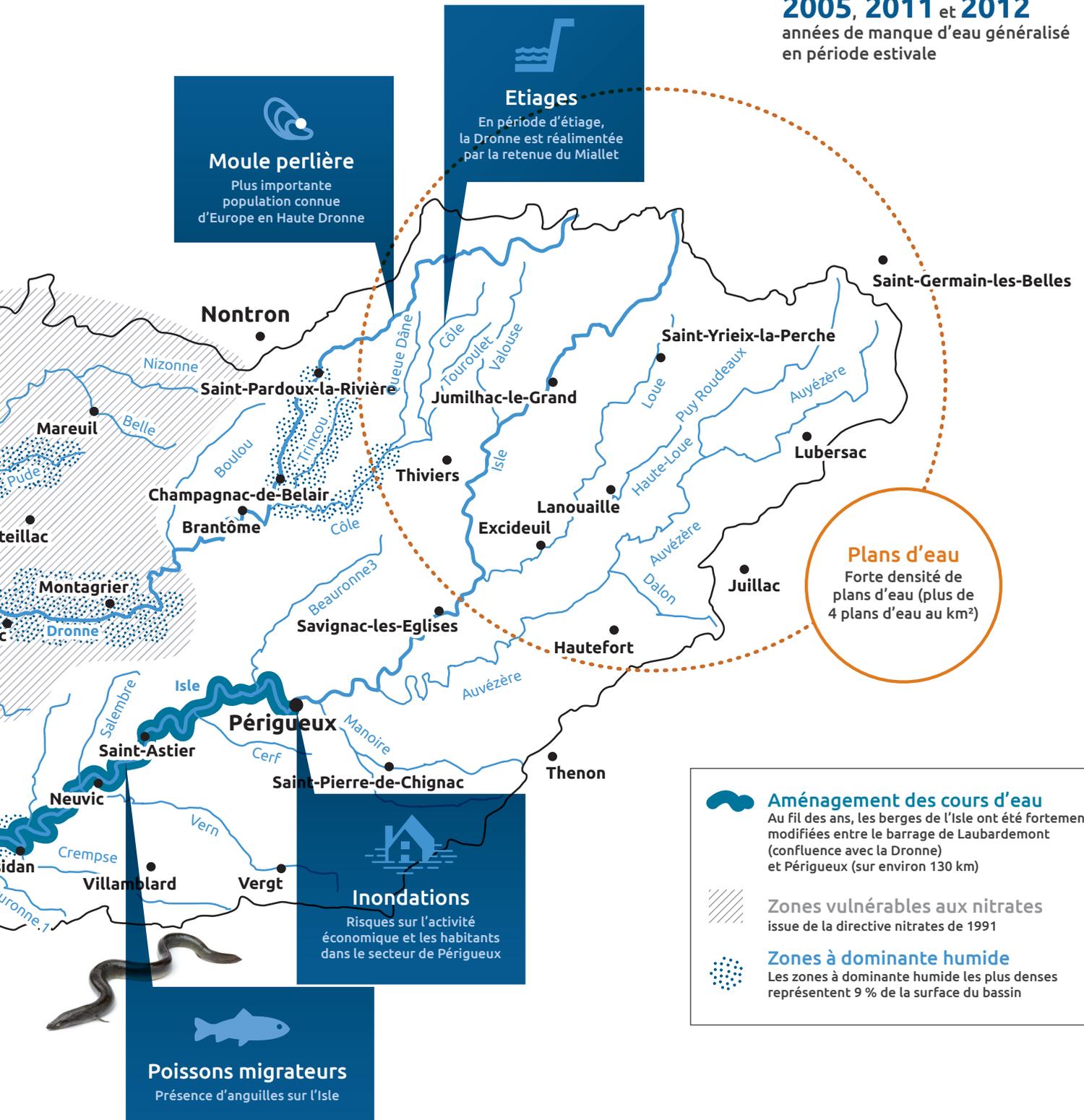
années de manque d'eau généralisé en période estivale

### Moule perlière

Plus importante population connue d'Europe en Haute Dronne

### Etiages

En période d'étiage, la Dronne est réalimentée par la retenue du Miallet



### Plans d'eau

Forte densité de plans d'eau (plus de 4 plans d'eau au km<sup>2</sup>)



### Aménagement des cours d'eau

Au fil des ans, les berges de l'Isle ont été fortement modifiées entre le barrage de Laubardemont (confluence avec la Dronne) et Périgueux (sur environ 130 km)



### Zones vulnérables aux nitrates

issue de la directive nitrates de 1991



### Zones à dominante humide

Les zones à dominante humide les plus denses représentent 9 % de la surface du bassin

### Inondations

Risques sur l'activité économique et les habitants dans le secteur de Périgueux

### Poissons migrateurs

Présence d'anguilles sur l'Isle



## Qualité des eaux

La bonne qualité des eaux est essentielle à la fois pour les besoins de l'homme, mais aussi pour l'équilibre des écosystèmes aquatiques. L'état initial du SAGE permet de mettre en exergue la qualité préoccupante des eaux à l'échelle du bassin Isle Dronne. Les dégradations observées sont notamment attribuables à la présence de nitrates et de pesticides dans les eaux superficielles et souterraines.

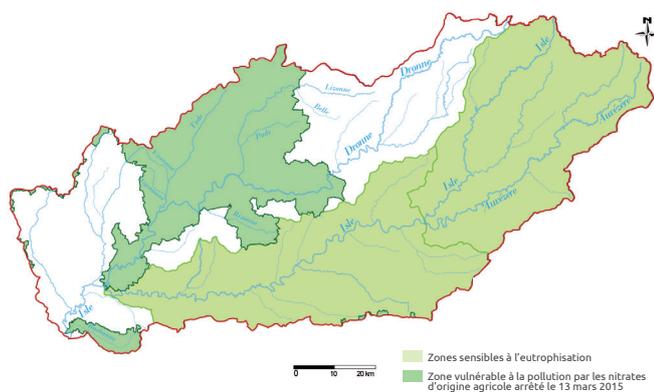
Les nitrates constituent effectivement une préoccupation majeure sur le bassin. Même si les concentrations restent majoritairement en deçà des normes fixées pour l'alimentation en eau potable, elles sont en augmentation sur plusieurs secteurs.

La présence de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides) menace également la qualité des eaux. Si la qualité de l'eau brute est insuffisante, cela peut entraîner la mise en place de traitements complémentaires coûteux avant distribution de l'eau potable.

### > Eaux superficielles

La qualité des eaux superficielles fait l'objet de contrôles réguliers. Sur l'ensemble du bassin Isle Dronne, 102 stations permettent de mesurer la qualité des cours d'eau. Les paramètres observés et la fréquence des prélèvements varient d'une station à l'autre en fonction des enjeux propres à chaque secteur.

Sur la moitié des stations, particulièrement sur les affluents à l'aval du bassin, les résultats des analyses montrent que les eaux superficielles sont dégradées. Les problèmes sont notamment liés aux pollutions diffuses<sup>2</sup>, au phénomène d'eutrophisation<sup>3</sup> et au manque d'eau en été. La présence de produits phytosanitaires est également généralisée : plus de 80 molécules ont été recensées dans les cours d'eau, dont des substances interdites.



Zone sensible à l'eutrophisation par le phosphore (arrêtée en 1994 pour la partie en aval de l'Auvézère et en 2009 pour la partie amont) et zone vulnérable aux nitrates (arrêtée le 13 mars 2015) - Source : IGN BD, BD CARTHAGE, DREAL Midi-pyrénées. Réalisation : EPIDOR - 2015

A noter que l'ensemble du bassin a été classé en vigilance vis-à-vis des pollutions d'origine agricole dans le SDAGE 2010-2015.

En ce qui concerne les exigences européennes, plus d'un tiers du bassin est classé en « zone vulnérable » (ce classement concerne également les eaux souterraines) dans la directive nitrates. Ce qui signifie que les concentrations en nitrates sont élevées. On observe cette situation en particulier sur la Tude, la Lizonne, les affluents de la Dronne moyenne et sur l'aval du ruisseau de Mauriens, où les concentrations en nitrates sont en augmentation et s'approchent régulièrement du seuil maximal de 50 mg/l fixé dans la directive nitrates. Ces niveaux élevés menacent la potabilisation de l'eau. Par ailleurs, la moitié du bassin est classé en « zone sensible à l'eutrophisation par le phosphore ».

La présence de métaux toxiques a été observée sur le bassin. De l'arsenic a été relevé dans les sédiments de l'Isle et la Dronne, en particulier sur la partie amont, mais son origine est en partie naturelle.

Enfin, des problèmes de pollutions ponctuelles ont été recensés sur quelques cours d'eau, en particulier la Tude, la Barbanne, le Lary et le ruisseau d'Arnac qui ont été exposés à des rejets de phosphore, d'ammonium et de nitrites.

### > Eaux souterraines

Tout comme les eaux superficielles, les eaux souterraines du bassin sont largement contaminées par les nitrates et les pesticides. On observe même une tendance à la hausse. Un seul type de masse d'eau fait exception à cette règle : les eaux du socle situées sur la partie amont du bassin.

## Quantité d'eau

Le bassin Isle Dronne rencontre des problèmes d'excès (inondations) et de manque d'eau (étiages) faisant courir un risque sur les personnes, les milieux et l'approvisionnement en eau potable et contraignant les activités du territoire.

### > Etiages

Les cours d'eau des têtes de bassin et les affluents secondaires sont les plus vulnérables au manque d'eau en été, mais on observe également un déficit d'eau chronique sur plusieurs cours d'eau principaux. Les périodes d'étiages ont été particulièrement critiques en 2005, 2011 et 2012. Des débits d'objectifs d'étiages ont été fixés dans le SDAGE, mais ne sont pas toujours respectés

(2) Les pollutions diffuses sont dues à de multiples rejets de polluants dans le temps et dans l'espace qui sont peu visibles, contrairement aux pollutions ponctuelles dont l'origine peut être localisée (défaillance, rejet de station d'épuration...).

(3) L'eutrophisation se produit lorsque le milieu reçoit trop de matières nutritives pour les végétaux, leur prolifération provoquant l'asphyxie des milieux aquatiques.

sur la Lizonne, l'Isle et la Dronne à la hauteur de Coutras. D'ailleurs, les débits de crise sont régulièrement atteints (ce qui fut notamment le cas en 2011 et 2012) et six masses d'eau superficielles ont été identifiées dans le SDAGE comme étant en mauvais état du fait de ces déficits structurels.

### > Inondations

Bien qu'elles ne soient pas fréquentes, des inondations se sont déjà produites sur le bassin Isle Dronne, notamment lors des tempêtes Klaus (2009) et Xynthia (2010) et le territoire reste vulnérable à ce type de risque. Plus de 10 % du territoire est situé en « zone inondable ».

Les menaces varient d'un secteur à l'autre. Dans les vallées, les risques d'inondations sont surtout liés aux débordements causés par les crues fluviales.



Les secteurs en pente sont vulnérables aux eaux de ruissellement en cas de fortes pluies. Enfin, soumis à la marée, l'aval du bassin est exposé à un risque de submersion marine.

### > Eaux souterraines

Deux masses d'eau souterraines, « Eocène » et « Crétacé supérieur captif nord-aquitain », souffrent d'un manque chronique d'eau, les prélèvements étant trop importants par rapport au taux de remplissage. Elles ont d'ailleurs été identifiées « en mauvais état quantitatif » dans la DCE.

On retrouve sur le bassin des sols calcaires qui ont tendance à s'éroder plus facilement et à laisser l'eau s'infiltrer ; cela peut créer une communication directe entre les cours d'eau et la nappe souterraine.

## Milieux naturels

**Le bassin Isle Dronne compte de nombreux habitats protégés ainsi que des espèces remarquables. Malgré la réglementation et les différents outils de gestion et de protection en place, l'équilibre de cette biodiversité est menacé, notamment en raison des aménagements réalisés par l'homme. Les étiages sévères sur les affluents du bassin contribuent à la fragilisation des habitats, mettant en danger diverses espèces ; alors que l'urbanisation et les activités agricoles impactent les zones humides.**

### > Etat des milieux

Les poissons migrateurs, dont l'anguille, sont présents sur une grande partie du bassin. On retrouve également plusieurs espèces emblématiques du territoire. Parmi celles-ci le vison et la loutre (mammifères), la cistude (tortue), la moule perlière et la grande mulette. Ces espèces sont localisées sur des secteurs très particuliers. Par contre, plusieurs espèces envahissantes, comme la jussie, prolifèrent et leur éradication s'avère impossible.

Les analyses réalisées sur différents organismes présents dans les cours d'eau du bassin (poissons, invertébrés...), que l'on appelle « indices biologiques », témoignent de l'état moyen à médiocre des écosystèmes.

### > Aménagements

Au fil des ans, les berges et le lit des cours d'eau du bassin ont été aménagés par l'homme, autant en milieu rural qu'urbain. C'est d'ailleurs le cas sur toute la portion de l'Isle comprise entre Périgueux et Libourne. Selon les données du SDAGE, 58 % des cours d'eau du bassin Isle Dronne sont considérés comme dégradés en raison des pressions hydromorphologiques qu'ils subissent.

Le territoire se caractérise aussi par son abondance de plans d'eau : environ 16 500 ont été répertoriés. Si leur taille est très variable, 139 d'entre eux font plus de 3 hectares et la moitié moins de 1 000 m<sup>2</sup>, la plupart de ces plans d'eau ont noyé des zones humides causant ainsi une perte de biodiversité et de zones tampons.

On trouve sur le bassin versant de nombreuses zones humides, dont une partie est classée d'intérêt communautaire. Un tiers des zones humides sont menacées par l'activité humaine ; elles sont principalement concentrées sur les têtes de bassin du Périgord Limousin, dans les vallées de la Dronne moyenne, de la Lizonne aval, de l'Isle moyenne et aval, dont un secteur de palus (marais).

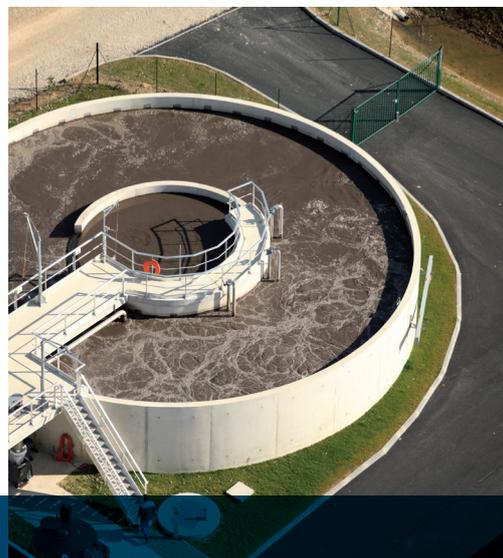
### > Continuités écologiques

On recense plus de 670 ouvrages sur les cours d'eau du bassin Isle Dronne : seuils de pont, de moulin, buses, étangs, etc. Pour les poissons, ils constituent des obstacles à la montaison mais aussi à la dévalaison. Lors de cette migration vers la mer, les migrateurs comme l'anguille sont particulièrement vulnérables, notamment au niveau des ouvrages hydroélectriques. Ces aménagements nuisent aussi au transport des sédiments dans l'eau, ceux-ci s'accumulant en amont des ouvrages.





# Les usages de l'eau sur le bassin versant Isle Dronne



A l'échelle du bassin, de nombreuses activités humaines influencent et sont influencées par la quantité d'eau, sa qualité et la bonne santé des milieux aquatiques. Il est donc important de recenser ces activités dans l'état initial du SAGE et d'analyser les interactions avec l'eau.

## Urbanisation et aménagement



Le bassin Isle Dronne se caractérise par une forte dominante agricole et forestière. Si la densité de la population reste faible (350 000 habitants, 47 hab./km<sup>2</sup>), elle est en hausse, notamment à proximité des cours d'eau et autour des pôles urbains de Libourne et Périgueux. Plus d'un habitant sur quatre vit en bordure d'un cours d'eau, soit environ 93 000 personnes.

Cette urbanisation et cette proximité ne sont pas sans conséquence puisque les constructions en zones inondables ou sur des axes de ruissellement gagnent du terrain. A ce jour, 10 % des logements et 20 % des emplois du bassin se situent en zones inondables, principalement dans la vallée de l'Isle mais aussi sur des affluents (Saye, Ribéraguet, Belle, Vern, Cussonna).

Si le bassin n'a pas connu d'inondation critique depuis longtemps, les populations, peu préparées, sont vulnérables en cas d'évènement majeur. Les dommages estimés pour un évènement se déroulant simultanément sur l'ensemble du territoire pourraient avoisiner le milliard d'euros.

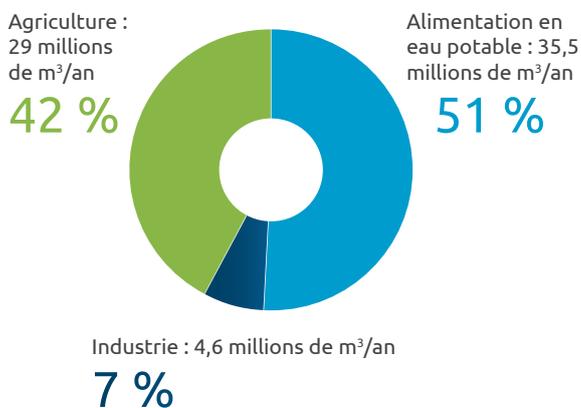
Enfin, les rives des cours d'eau appartiennent en grande partie à des propriétaires privés, mais également à des

associations de pêche, à des collectivités, à la SNCF... Cette diversité d'acteurs complexifie la coordination de l'action pour une gestion cohérente des abords des cours d'eau.



## Répartition des prélèvements annuels en eau sur le bassin Isle Dronne

Moyenne des années 2010 à 2012



## Alimentation en eau potable

➤ Chaque année, 35,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau sont prélevés en moyenne pour l'alimentation en eau potable, ce qui représente 51 % des prélèvements totaux sur le bassin. La provenance de l'eau varie selon le secteur : eaux superficielles pour les communes amont du territoire et en nappe captive sur la partie aval (Isle en aval de Neuvic et Dronne girondine).

Certains captages ont dû être abandonnés du fait de la dégradation progressive de la qualité de leurs eaux, et certaines stations de potabilisation de l'eau ont dû être équipées pour limiter et éliminer les teneurs en certains toxiques (arsenic, cyanobactéries, pesticides), ce qui représente des coûts additionnels. A l'échelle du bassin, cinq captages situés sur la Dronne moyenne et la Lizonne font partie de la liste des « 500 captages Grenelle » qui sont les plus menacés en France par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et les pesticides. La protection de ces captages a été identifiée prioritaire dans le cadre de la loi Grenelle 1.

## Assainissement



➤ La gestion des eaux usées et des eaux pluviales constitue un enjeu important pour la protection des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Les eaux usées sont systématiquement collectées et traitées, alors que les eaux pluviales sont parfois rejetées directement dans les milieux sans traitement.

Malgré le traitement, certaines molécules se retrouvent toujours dans les eaux en sortie de station d'épuration, ce qui nuit à la qualité de l'eau des cours d'eau. Par exemple, les eaux rejetées peuvent contenir des substances médicamenteuses ou une teneur en phosphore trop importante favorisant l'eutrophisation des cours d'eau.

### Eaux usées

La moitié des communes du bassin Isle Dronne disposent d'infrastructures d'assainissement collectif. Les autres sont équipées de systèmes d'assainissement autonomes.

85 % des stations d'épuration sont de petites tailles avec une capacité inférieure à 2 000 équivalents habitants et 8 % des stations ont plus de 30 ans. En 2012, on dénombrait 18 stations d'épuration non conformes aux exigences de la directive de 1991 sur les eaux résiduaires urbaines. 43 % des stations d'épuration sont situées en « zone sensible à l'eutrophisation » vis-à-vis du phosphore (sur l'Isle en amont de sa confluence avec la Dronne) identifiée par cette même directive.

De nombreuses habitations présentent également des problèmes de raccordements non conformes au réseau d'assainissement avec une évacuation des eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales. Ceci pose notamment problème par temps sec, car les eaux usées se retrouvent non traitées dans le milieu naturel.

### Eaux pluviales

Au total, 36 % des réseaux de collecte du territoire sont unitaires, ce qui peut avoir des conséquences potentielles sur la qualité des eaux.

En effet, en cas de fortes pluies, trop d'eau arrive en même temps dans le réseau et dans la station d'épuration, qui peut alors saturer. Les débordements, qui comprennent eaux pluviales et eaux usées, passent alors directement dans les milieux naturels sans être traités en passant parfois par des déversoirs d'orage...

Cela contribue à la dégradation de la qualité de l'eau, en particulier sur l'Isle dans le secteur de Périgueux, la Loue amont, la Lizonne, la Beauronne de St-Vincent, la Barbanne, le Lavié. Au total, 13 cours d'eau ont été identifiés comme subissant une pression notable par le phénomène.

En revanche, dans le cas de réseaux séparatifs, l'eau ruisselle et transporte avec elle des traces d'hydrocarbures. Ces eaux de lessivage urbain sont évacuées ensuite dans les cours d'eau.

### Réseau unitaire vs réseau séparatif

**Le réseau unitaire collecte ensemble dans une même canalisation les eaux usées domestiques et les eaux pluviales. Ces eaux sont ensuite traitées en station d'épuration. Le réseau séparatif comprend pour sa part deux raccordements, un pour les eaux usées qui sont acheminées en station d'épuration et le second pour les eaux pluviales qui sont rejetées directement dans le milieu.**



## Agriculture



Les surfaces agricoles couvrent un peu plus de la moitié du territoire Isle Dronne (56%). Les prairies sont majoritaires, à l'exception des bassins de la Tude et de la Lizonne ainsi que du secteur aval de la Dronne où les terres labourables dominent (23 % des terres labourables de l'ensemble du bassin se situent sur les bassins de la Tude et la Lizonne).

Les activités agricoles sont variées et spécialisées : zones de culture céréalière en Dronne moyenne, élevage et pomiculture dans le section amont de l'Isle et de l'Auvézère, viticulture dans le secteur aval sur la rive gauche de l'Isle, exploitation forestière, etc.

La surface agricole utile (SAU) dédiée à l'agriculture biologique reste faible (3 % en 2010), mais progresse rapidement. En 2013, cette surface s'est accrue de plus de 30 %.



### > Qualité des eaux

Les exploitations agricoles exercent une forte pression sur la qualité de la ressource en eau en raison de leur utilisation de nitrates et de pesticides qui se retrouvent ensuite dans les milieux naturels.

L'ensemble du bassin est classé « en vigilance » vis-à-vis des pollutions diffuses par le SDAGE Adour-Garonne (effluents d'élevage, nitrates, produits phytosanitaires).

26 % des cours d'eau subissent une « pression significative » en nitrates, principalement dans la zone de grandes cultures du Ribéracois, mais aussi sur quelques affluents de l'Isle.

25 % des cours d'eau subissent une « pression significative » en pesticides. Il s'agit de cours d'eau situés sur des territoires de production viticole (sur la partie aval du bassin), des zones de grandes cultures ou de productions arboricoles et sur l'amont de l'Auvézère.

### > Dynamique des cours d'eau

Les cours d'eau du bassin ont connu de nombreux aménagements fonciers et hydrauliques qui modifient le chemin naturel d'écoulement des eaux. Les réseaux de drainage, l'aménagement des berges et la création de retenues d'eau (barrages, canaux) sont quelques exemples d'aménagements à vocation agricole que l'on retrouve sur le bassin.

L'érosion et le ruissellement attribuables aux sols nus hivernaux (parcelles ne faisant pas l'objet d'interculture en hiver) ainsi que la disparition d'éléments bocagers comme les haies et les taillis contribuent également à la modification des cheminements de l'eau.

### > Prélèvements

Les prélèvements en eau destinés à l'irrigation sont importants. Au total, 29 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an ont été prélevés en moyenne sur les années 2010 à 2012, principalement en période d'étiage, ce qui représente 42 % des prélèvements moyens totaux de la ressource. Ces prélèvements sont effectués majoritairement dans les eaux superficielles (eaux de surface et nappes phréatiques).

Sur les bassins de la Tude et de la Lizonne, dans les secteurs de Négronde, de Vergt et de la confluence Isle-Dronne, 26 % des prélèvements ont été réalisés dans les nappes captives. Les débits de crise sont régulièrement atteints et certains bassins et affluents sont particulièrement déficitaires, comme la Tude, la Lizonne, le Vern... A noter que l'ensemble du bassin Isle Dronne est inscrit en zone de répartition des eaux (ZRE) dans le SDAGE en raison de son insuffisance d'eau chronique par rapport aux besoins.

## Sylviculture



La forêt occupe une place importante sur le territoire, tant en superficie qu'en termes de poids économique. Elle couvre en effet 41 % de la surface du bassin et se concentre sur trois secteurs significatifs : les forêts de la Double et du Landais, le Périgord et la Châtaigneraie Limousine.

En Dordogne, la filière forêt-bois-papier est le second employeur et représente 20 % des emplois industriels.



# Activités industrielles, piscicultures et carrières



## > Industrie

L'activité industrielle est diversifiée sur le bassin Isle Dronne : agroalimentaire (dont le tiers spécialisée dans la vinification), travail du bois et du carton, extraction de matériaux et aquaculture. L'industrie est à l'origine de 7 % des prélèvements en eau (4,6 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an). Ceux-ci sont effectués majoritairement dans les eaux superficielles (67 %).

Outre les prélèvements, l'industrie impacte également la qualité de l'eau du bassin par ses rejets d'eaux usées. En 2012, 127 établissements s'acquittèrent de la redevance « pollueurs/payeurs » prélevée par l'agence de l'eau Adour-Garonne. Les secteurs d'activités les plus polluants sont l'agroalimentaire et la production de papier et de carton. Parmi les situations identifiées dans l'état initial du SAGE, l'Isle est exposée à des pollutions ponctuelles attribuables aux rejets industriels dans sa traversée de Périgueux. La Dronne aval (industrie minérale), le Lary (spiritueux), la Capude et le Dalon (traitement de surface, textiles) sont menacés par des rejets de métaux toxiques et de matières inhibitrices qui altèrent le développement ou l'activité des organismes aquatiques.



## > Piscicultures

On recense une vingtaine de piscicultures sur le bassin versant. La plupart sont des exploitations privées à but commercial. Les principaux poissons élevés sont la truite arc-en-ciel et le saumon de fontaine. Depuis quelques années, des élevages d'esturgeons ont été créés sur l'Isle.

Deux piscicultures, dont la production s'élève à plus de 20 tonnes de poissons par an, relèvent de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en raison des risques qu'elles peuvent représenter pour l'environnement ou les riverains.



## > Carrières

Le bassin jouit d'une ressource en matériaux diversifiée : matériaux d'origines alluvionnaires (sables, graviers et cailloux), roches et argiles. Ces matériaux sont principalement destinés à la construction d'infrastructures routières ou ferroviaires et de bâtiments.

L'extraction est une activité très développée sur le bassin, qui compte plus de 100 sites en exploitation. 40 % de ces sites pratiquent l'extraction ou le traitement des granulats alluvionnaires à proximité de cours d'eau (l'extraction directement dans le lit mineur des cours d'eau est interdite depuis 1994).

Selon le mode d'exploitation et la profondeur des extractions, cette activité peut avoir un impact sur la nappe alluviale et les milieux aquatiques.



## Force hydraulique

Les rivières du bassin sont ponctuées de nombreux moulins. Ceux-ci ont un impact important sur les cours d'eau, particulièrement sur l'Isle et la Dronne, où ils doivent respecter le débit réservé, le débit minimum obligatoire à réserver au cours d'eau pour le fonctionnement des écosystèmes. Les moulins entravent également les continuités écologiques, à savoir la circulation des espèces animales et le transport des sédiments.

Les ouvrages qui ne produisent plus d'électricité ont souvent une valeur patrimoniale, culturelle et touristique ou ont été transformés en résidences secondaires.

Toutefois, 80 moulins sont toujours en activité sur le territoire. Ils se situent majoritairement sur les grands axes : l'Isle (plus de 50 sites), la Dronne et l'Auvézère. Ces ouvrages sont généralement de petite taille, mais en dépit de leur fonctionnement au fil de l'eau (basses chutes de 1,50 m à 2,50 m), ils restent difficiles à franchir pour les poissons migrateurs. Ils représentent notamment une menace pour les anguilles lorsque celles-ci redescendent les cours d'eau.

Sans tenir compte des questions de faisabilité et des autres enjeux auxquels ils sont soumis, ces ouvrages ont un potentiel théorique de production d'électricité qui s'élève à 240 GWh/an.

## Pêche professionnelle



L'administration délivre les licences professionnelles et chaque année, les périodes de pêche et les quotas sont fixés par un arrêté ministériel. Un arrêté préfectoral précise les modes de pêche autorisés pour l'anguille.

Sur l'Isle en aval de Guîtres, on pratique essentiellement la pêche aux poissons migrateurs (particulièrement à l'anguille jaune et à la civelle). On compte une quinzaine de pêcheurs professionnels à la civelle.





## Paysages, loisirs et tourisme aquatique

Le territoire du SAGE Isle Dronne, fruit d'une histoire millénaire, est riche d'une culture, d'un patrimoine paysager et architectural reconnu et surtout très liés à l'eau : villes d'art et d'histoire, châteaux, édifices religieux, moulins et éléments archéologiques.



Il comporte 74 sites classés dont le caractère exceptionnel jouit d'une protection de niveau national et 24 sites inscrits dont la qualité justifie une surveillance étroite, notamment par les Bâtiments de France sur tous travaux entrepris. Les sites classés et inscrits font partie du patrimoine national.

L'ensemble du bassin est reconnu par l'UNESCO à plusieurs titres. Deux sites sont classés au patrimoine mondial et la vallée de la Dordogne est reconnue « Réserve de biosphère » (zone conciliant la conservation de la biodiversité et le développement durable).

La qualité des milieux et la diversité des paysages ont permis le développement de nombreuses activités sur le bassin. Une partie de l'économie repose d'ailleurs sur les loisirs et le tourisme, activités qui se sont développées autour des rivières et des milieux naturels.



### Baignade

Parmi les activités phares, la baignade est pratiquée sur 26 sites, dont 17 en plans d'eau. Les contrôles de qualité des eaux ont permis de détecter des problèmes liés aux cyanobactéries dans les étangs. Ces bactéries sont présentes de façon naturelle dans les plans d'eau, mais lorsqu'elles prolifèrent à la faveur du phénomène d'eutrophisation, elles libèrent des toxines qui peuvent causer des problèmes de santé. Les rejets d'eaux usées contribuent également à la contamination bactériologique des rivières.

### Canoë

Tous les ans, environ 45 000 canoéistes sillonnent les cours d'eau du bassin et une vingtaine de bases nautiques accueillent le grand public. Six clubs proposent du canoë en pratique sportive, dont un aux Dagueys à Libourne, également reconnu pour son site international d'aviron. Très développée sur le bassin, la pratique du canoë est confrontée à des problèmes de sécurité (notamment sur l'Isle) en raison des nombreux ouvrages présents sur les cours d'eau. Par ailleurs, les pratiquants se trouvent en contact avec des eaux qui ne bénéficient pas des mêmes contrôles que les eaux de baignade.

### Pêche

Les rivières du bassin attirent en moyenne 18 000 pêcheurs tous les ans. La pêche amateur aux engins et filets est autorisée sur la partie aval de l'Isle, où l'on retrouve notamment de la pêche au carrelet (environ 340 carrelets).

### Vélo

On compte 134 km de véloroutes et de voies vertes sur le bassin. Un projet de véloroute est à l'étude pour relier la « Via Elia » en Dordogne jusqu'à Libourne en Gironde.

### Camping

L'offre de camping se concentre aux abords des rivières et des plans d'eau. Des mesures ont été mises en place afin de réduire l'impact de cette activité sur la qualité des eaux (assainissement, consommation d'eau, etc.)

### Navigation

La navigation fluviale de plaisance est pratiquée sur la Dronne à Brantôme et sur quatre secteurs de l'Isle. Autrefois navigable à l'aval de Périgueux, l'Isle a fait l'objet d'aménagements importants dont un ensemble de 38 écluses et de 34 canaux. Avec l'abandon de la navigation commerciale, la partie amont (de Périgueux à Laubardemont) a été rayée de la nomenclature des voies navigables de France en 1957. Seule l'Isle maritime conserve encore ce statut. Dans les années 1990 et 2000, des travaux de réhabilitation des écluses ont été réalisés. A ce jour, 18 écluses ont été restaurées et permettent de naviguer sur plus de 80 km :

- entre Libourne et Saint-Médard-de-Guizière ;
- entre Saint-Antoine et Montpon-Ménéstérol ;
- entre Saint-Martial-d'Artenset et Sourzac ;
- entre Razac-sur-Isle et Périgueux.



Pour vraiment améliorer la situation de l'eau et des rivières, il faut toucher les gens et compter sur eux. Pour cela, EPIDOR a mené, en 2013-2014, une enquête portant sur plus de 10 000 parcelles riveraines de cours d'eau du bassin Isle Dronne appartenant à plus de 5 000 propriétaires. Il ressort de cette étude que les riverains sont très sensibles au bon état de leur rivière et souhaitent s'impliquer davantage pour contribuer au bien commun, à condition d'être mieux reconnus par les acteurs publics et plus associés aux projets.

### Qui sont les riverains ?

- Ils sont majoritairement âgés de plus de 60 ans.
- Ils ont une relation familière avec la rivière.
- 45 % des propriétaires possèdent moins de 100 m de berges.
- Plus de 20 % possèdent plus de 500 m de berges (souvent des parcelles agricoles).

### Quelle est leur vision de la rivière ? Quels sont leurs intérêts ?

- Les riverains portent un réel intérêt aux cours d'eau et y associent des valeurs positives (milieu vivant, préservé, cadre de vie...).
- Ils ont la volonté de bien faire et de ne pas nuire aux cours d'eau.

- Pour la plupart, la notion de « bon état écologique » est floue, complexe, difficile à appréhender et peu fédératrice.
- On observe des philosophies ou approches différentes quant à la manière de gérer la berge : deux tiers des riverains s'inscrivent dans une logique plutôt interventionniste, tandis que l'autre tiers a plutôt tendance à laisser faire la nature tout en gardant un œil attentif.

Source : *Etude sociologique des riverains de l'Isle, la Dronne et la Belle, Créham pour EPIDOR, 2014.* Etude réalisée sur près de 1000 riverains sur l'Isle à l'aval de Razac, sur la Dronne à l'aval de Brantôme et sur la totalité de la Belle.



## Le cadre réglementaire et les outils pour la gestion de l'eau

Les directives européennes définissent le cadre stratégique pour la gestion de l'eau sur les territoires, notamment la directive cadre sur l'eau, mais aussi les directives sur l'eau potable, les eaux souterraines, les nitrates, les eaux résiduaires urbaines, les inondations ainsi que la Politique agricole commune.

Au niveau national, la politique de l'eau est décidée par l'État. De nombreux documents fixent les bases législatives et les grands principes de la gestion de l'eau et fournissent des outils pour orienter les décisions à l'échelle des territoires : Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), Code de la santé publique, Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI), arrêtés préfectoraux pour les périodes et quotas de pêche professionnelle, Programme d'action Nitrates, Plan Ecophyto, GEMAPI, etc.

### Les outils de classement et de gestion qui concernent le bassin versant Isle Dronne

#### Au niveau national

- 2/3 des captages d'eau potable disposent d'un « périmètre de protection rapprochée » (PPR) et 50 % d'un « périmètre de protection éloignée » (PPE)
- 5 captages pour l'eau potable identifiés prioritaires dans la Loi Grenelle 1
- Tout le bassin Isle Dronne est en « zone de répartition des eaux » (ZRE)
- 96 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et 25 ZNIEFF de type 2
- 17 sites Natura 2000
- 24 sites inscrits et 74 sites classés pour la Protection des sites et des paysages

#### A l'échelle du bassin Adour-Garonne

- Plan de gestion des risques d'inondations (PGRI)
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2010-2015 :
  - Masses d'eau stratégiques : une partie centrale du bassin est classée en « zone à objectifs plus stricts » et une grande partie du secteur aval en « zone à protéger pour le futur »
  - Tout le bassin est en « zone de vigilance aux pollutions d'origines agricoles »
  - 11 % du bassin (Tude, Lizonne et Dronne moyenne) est en « zone vulnérable aux nitrates »
  - L'Isle, en amont de sa confluence avec la Dronne (50 % du bassin), est en « zone sensible à l'eutrophisation par le phosphore »
  - Des débits d'objectifs d'étiage (DOE) et débits de crise (DCR) sont fixés sur les principaux cours d'eau

#### A l'échelle du bassin de la Dordogne

- Programme d'action et de prévention contre les inondations (PAPI)
- Tout le bassin est classé au Réseau des réserves mondiales de biosphère de l'UNESCO

#### Sur le bassin de l'Isle et de la Dronne

##### Eaux souterraines

- SAGE des nappes profondes de la Gironde

##### Pollutions

- Programme d'action territorial (PAT) sur la Dronne moyenne
- 5 600 ha contractualisés entre 2008 et 2013 dans le cadre des Mesures agroenvironnementales (MAE)

##### Inondations

- 85 communes dans les vallées de l'Isle, de la Dronne moyenne, de la Dronne aval, de la Beauronne et du Manoire sont concernées par le Plan de prévention des risques inondation (PPRI)
- 2 territoires à risques d'inondation importants (TRI) : Libourne et Périgueux

##### Urbanisme

- Plans locaux d'urbanisme, SCoT du pays du Libournais, SCoT de la vallée de l'Isle en Périgord en émergence

##### Gestion du risque

- 40 % des plans communaux de sauvegarde (PCS) ont été réalisés

##### Poissons migrateurs

- Dronne : rivière index anguille





## Synthèse de l'état initial

Réalisé en préparation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), l'état initial dresse le constat de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin Isle Dronne et recense les différents usages. L'état initial du SAGE Isle Dronne a été validé par la Commission Locale de l'Eau le 28 octobre 2015. Cette synthèse en présente les points saillants.

### EPIDOR

Etablissement public territorial  
du bassin de la Dordogne  
Structure porteuse de l'animation du SAGE

Place de la Laïcité  
24250 Castelnau-la-Chapelle  
05 53 29 17 65

L'état initial complet et son atlas  
cartographique sont disponibles sur :

[www.sage-isle-dronne.fr](http://www.sage-isle-dronne.fr)